



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

PÉTITION -DEE-

À RETOURNER SIGNÉE
AU LOCAL CFDT

La DEE a demandé aux agents de respecter leur temps de travail et ne venir qu'au moment des ouvertures d'équipement.

La CFDT exige de revoir l'Organisation du Temps de Travail dans le cadre des 1607H :

- Par la prise en compte des temps d'habillage/déshabillage.
- Par la prise en compte du temps d'ouverture d'équipements (garderie du matin) afin de bien accueillir les familles.
- Par la révision du fonctionnement des compteurs d'heures.
- Par la prise en compte du temps de travail des ASEM à 80% en fonction des heures de classes.

Les horaires de travail ne doivent pas correspondre aux horaires d'ouverture d'équipements : il faut modifier les horaires de travail pour qu'ils correspondent à la réalité du travail et pour un accueil des enfants non dégradé.

Cette pétition sera envoyée à la DEE, l'élue au personnel, l'élue à l'éducation et à l'administration. Elle sera transmise également, pour information, aux associations de parents d'élèves.

Confédération Française Démocratique du Travail
8, place de Torigné – CS 93111 – 35031 RENNES Cedex

cfdt@rennesmetropole.fr - www.cfdtrennes.com



/CfdtRennesMetropole/



@CfdtRennes



cfdtrennes.com
02 23 62 24 61

